



Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt Ministère du Logement et de l'Habitat durable

Saint Dié, le 16 mars 2017

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Utilisation du bois dans le bâtiment : l'État soutiendra 100 projets de construction ou rénovation dans des petites communes

Stéphane LE FOLL, ministre de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt, Porte-parole du Gouvernement et Emmanuelle COSSE, ministre du Logement et de l'Habitat durable annoncent le lancement d'un nouvel Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Bois – Bourg ». A travers cet AMI, l'État apportera son soutien à 100 projets de construction ou réhabilitation dans des bourgs ou territoires ruraux utilisant du bois et des matériaux biosourcés locaux.

À l'occasion d'un déplacement dans les Vosges au cours duquel ils ont pu saluer la richesse et l'opérationnalité des solutions bois dans le logement, les ministres ont réaffirmé leur volonté partagée de promouvoir des solutions constructives et de réhabilitation en bois. Tout en œuvrant à la réhabilitation des centres-bourgs, l'AMI « Bois - Bourg » a pour ambition de :

- dynamiser la filière forêt-bois pour un usage dédié à des constructions performantes au plan environnemental ;
- démontrer l'opérationnalité de l'utilisation du bois dans des travaux de réhabilitation ;
- alimenter l'observatoire de l'expérimentation E+C- qui préfigure la future réglementation environnementale du bâtiment.

A travers cet AMI, les ministères de l'agriculture et du logement apporteront leur soutien à 100 projets de construction ou de rénovation dans des communes de moins de 10 000 habitants et ciblant une large typologie de bâtiments : petits logements collectifs, maisons individuelles, commerces, équipements publics... En matière de réhabilitation, les projets retenus illustreront la diversité des emplois possibles du bois, matériau léger et particulièrement pertinent pour ce type d'intervention sur le bâti existant : travaux d'extension, surélévation, aménagement des combles, rénovation énergétique... Ils bénéficieront notamment de l'accompagnement des services déconcentrés de l'Etat et du CEREMA

Avec le concours financier de l'Ademe et du Fonds Stratégique Forêt Bois, l'AMI s'articule autour d'actions portées par le ministère du Logement :

- Le programme « 100 constructions publiques en bois local » qui a pour ambition de démontrer la faisabilité technique et économique de constructions publiques environnementales performantes utilisant du bois « local ». L'accompagnement des maîtres d'ouvrages, élus et collectivités a déjà permis de faire émerger 80 projets. Animé par la Fédération nationale des communes forestières (FNCOFOR), le programme sera élargi à d'autres types de bâtiments ;
- Le projet ARBRE « Aménager et Rénover avec le Bois pour la Réhabilitation » qui valorise l'usage du matériau bois dans la réhabilitation des logements et des bâtiments tertiaires existants. Avec l'AMI, le projet prendrait une dimension opérationnelle ;
- L'expérimentation du label E+C- qui prépare la future réglementation environnementale du bâtiment neuf et contribue à évaluer les performances environnementales des matériaux bois ou biosourcés.

Après le lancement en juin dernier de l'AMI « Immeuble de grande hauteur en bois » qui a permis de sélectionner 24 villes où seront construits 36 immeubles en bois de grande hauteur, cette annonce témoigne de l'engagement des ministres pour développer l'usage de ce matériau.

*« Le bois est une ressource incontournable pour la construction et la rénovation. Ses caractéristiques en font un matériau de choix pour l'expérimentation Energie positive – réduction carbone que nous avons lancée pour élaborer collectivement la réglementation environnemental du bâtiment de demain. Utilisé seul ou combiné avec d'autres matériaux, il constitue un atout pour la transition énergétique » **a déclaré Emmanuelle COSSE.***

*« Le bois est une ressource dont la France dispose en abondance, un ressource renouvelable, particulièrement bien gérée dans notre pays. En outre, le bois présente de nombreuses qualités lorsqu'il est utilisé dans la construction : esthétiques, d'isolation, de résistance au feu... Néanmoins, son utilisation reste encore peu répandue. L'appel à manifestation d'intérêt que nous lançons aujourd'hui doit permettre d'accompagner financièrement et techniquement des acteurs qui en auraient envie de se tourner vers la construction bois tout en les aidant à lever les obstacles qu'ils rencontreraient» **a déclaré Stéphane LE FOLL.***

Contact presse :

Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt : 01 49 55 59 74
Ministère du Logement et de l'Habitat durable : 01 44 49 89 13